Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_069-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 30/06/2026

Secrétaire de séance :

Morgane Bicrel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATI

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Délibération N°2026_069

Le sept juillet deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Mickaël Deouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Michel Martin, Julie Mathieux, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Était absente : Stéphanie Primel

Était excusé : Virginie Baz, Marc Beaumont, Augustin De Calan, Laurence Huon, Catherine Manchec

A donné pouvoir : Virginie Baz à Morgane Bicrel, Marc Beaumont à Nicolas Ulrich, Augustin De Calan à Valentin Huet, Laurence Huon à Guy Pennec, Catherine Manchec à Françoise Barbier

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Création d'une réserve citoyenne communale

Vu le code général des collectivités territoriales, article L1424-4,
Vu le Code de la sécurité intérieure,
Considérant la nécessité de renforcer la résilience du territoire face aux risques,
Considérant l'intérêt de favoriser la participation citoyenne,
Considérant la volonté d'appuyer les services municipaux dans certaines missions d'intérêt général,

Et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création d'une réserve citoyenne communale, composée de volontaires bénévoles, mobilisables ponctuellement pour des missions d'intérêt général

- La réserve citoyenne a notamment pour missions :
  - le soutien en cas d'évènements exceptionnels (intempéries, crises, alerte sanitaires) ;
  - la participation à des actions de prévention et de sensibilisation ;
  - l'appui aux services municipaux lors de manifestations ;
  - l'aide logistique et citoyenne ponctuelle ;
  - toute autre mission d'intérêt général, non conflictuelle, décidée par le Maire.

- La réserve citoyenne est placée sous l'autorité du Maire ou de son représentant. Un coordinateur municipal est désigné pour en assurer l'organisation opérationnelle.

- Les volontaires sont recrutés sur dossier et s'engagent à respecter la charte du réserviste citoyen. Ils peuvent bénéficier de formation adaptées (premiers secours, gestion des risques,...)

- La commune assure la couverture en responsabilité civile des réservistes ainsi que leur protection dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_069-DE

- Le fonctionnement de la réserve citoyenne est précisé par un règlement intérieur annexé à la présente délibération.

- La présente délibération entre en vigueur à compter de sa date d'adoption.

Adopté à l'unanimité,

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Morgane BICREL
Adjointe à la Culture et à la Communication

Le Maire, Guy Pennec

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application